

# VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE 098

## DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal n°4 du 3 juillet 2020 et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### Prêt d'une œuvre du Musée des Beaux-Arts de Carcassonne au musée national Thyssen-Bornemisza à Madrid

\*\*\*

Exposition : « The Art from Trompe l'Oeil »  
22 février – 22 mai 2022

Vu la demande en date du 03 février 2021 du musée national Thyssen-Bornemisza de Madrid;

Considérant que ce musée organise une exposition *The Art from Trompe l'oeil* du 22 février au 22 mai 2022

Considérant que dans le cadre de cette exposition, l'œuvre de Cornelius GYSBRECHTS *Nature morte au trompe-l'oeil*, appartenant aux collections du musée des beaux-arts de Carcassonne, a été demandée en prêt par le musée national Thyssen-Bornemisza de Madrid;

Considérant que ledit musée s'engage à prendre en charge l'ensemble des charges liées au prêt : (transport, assurances, conservation...) et que les prêts de ce type participent au rayonnement de la Ville dans le domaine de la culture ;

J'ai donc décidé du prêt gratuit de cette œuvre audit musée du 22 février au 22 mai 2022.

Il convient en ce sens de signer et exécuter tout acte et documents liés à intervenir.

Carcassonne, le 17 MAI 2021



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210517-decision21098-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2021  
Affichage : 17/05/2021

